

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire (exercice 2018 : première répartition)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'octroyer des subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant dans le domaine de la santé pour un total de 37 400 € conformément au détail figurant en annexe du rapport,
- d'octroyer des subventions d'équipement à des associations oeuvrant dans le domaine sanitaire pour un total de : 37 400 € conformément au détail figurant en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention-type d'équipement avec les associations : Centre dentaire de Marseille et Groupe Parkinson Provence.
- d'approuver le montant de l'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

Les dépenses correspondantes :

- soit 37 400 € seront imputées au chapitre 65 du budget départemental,
- soit 37 400 € seront imputées au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**